



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments funéraires

Question écrite n° 6109

Texte de la question

Lors de travaux de fondations d'un complexe d'immeubles à Vilnius (Lituanie), un charnier contenant les restes de milliers de soldats de la Grande Armée a été découvert. Il apparaît que les fouilles accomplies seraient d'un grand intérêt scientifique et historique. Si cet aspect est important, il ne doit pas masquer l'impérieux devoir d'assurer à ces soldats la sépulture décente qui leur est due et d'honorer leur sacrifice pour la France par un monument. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants de bien vouloir lui indiquer dans quel état d'avancement sont les fouilles et les résultats qui en découlent, d'une part, et d'autre part, quelles sont les intentions des gouvernements lituanien et français en ce qui concerne la sépulture et l'hommage à rendre à ces soldats français, allemands, autrichiens, polonais et espagnols morts pour la France.

Texte de la réponse

A la suite de la découverte des restes mortels de soldats de la Grande Armée à proximité de la ville de Vilnius (Lituanie), une mission du ministère de la défense s'est rendue sur les lieux du 10 au 14 avril 2002, afin de procéder à une expertise. Ces investigations ont permis de relever sur ce site 730 soldats de l'armée napoléonienne, mais la probabilité d'autres découvertes aux alentours n'est pas à exclure. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire qu'il n'est pas envisagé de rapatrier les corps de ces combattants, l'usage, en ce domaine, étant de donner aux soldats morts au cours de conflits sur un territoire étranger, une sépulture sur le lieu même de leur décès. Ce n'est, en effet, qu'à partir de la Première Guerre mondiale que certains des soldats morts pour la France en territoire étranger et qui ont pu être identifiés, ont été rapatriés à la demande de leurs proches, pour être inhumés dans des sépultures familiales. Des cimetières français ont ainsi été créés dans les pays où ces combats se sont déroulés, comme en Belgique, en Italie et sur les sites de l'ancien front d'Orient, afin d'honorer la mémoire de tous les soldats qui sont demeurés sur place. Dans le respect de ce principe, il est prévu, en accord avec les autorités municipales locales, d'inhumer les restes des soldats découverts à Vilnius dans un cimetière de cette ville, en créant en son sein une sépulture commune qui sera surmontée d'une stèle commémorative. La conception de cet ossuaire permettra de recueillir les corps d'autres soldats de l'armée napoléonienne qui pourraient être découverts ultérieurement en Lituanie.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6109

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3931

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 39